



L'apprentissage dans l'académie de Bordeaux au 31/12/2020

Avec 33 039 apprentis dans l'académie, les effectifs ont progressé de 83 % entre 2010 et 2020, soit une hausse plus marquée qu'en Nouvelle-Aquitaine (59 %).

Cette évolution masque une diminution du nombre d'apprentis entre 2012 et 2015, compensée par la hausse observée depuis : + 13 % entre 2018 et 2019, + 43 % entre 2019 et 2020. Cette évolution a été particulièrement marquée aux niveaux supérieurs (+ 27 % entre 2018 et 2019 puis doublement des effectifs l'année suivante).

L'enseignement supérieur regroupe désormais un apprenti sur deux.

Dans l'académie, l'apprentissage concerne 6,3 % des jeunes de 16-29 ans, proportion proche de la moyenne régionale (6,5 %) mais supérieure à la moyenne française (5,8 %).

Le nombre d'apprentis en EPLE a progressé de 33 % en un an. Ils représentent 8 % de l'ensemble des apprentis de l'académie.

Les grandes caractéristiques de l'apprentissage évoluent : les spécialités des services regroupent désormais 52 % des apprentis, contre 40 % en 2019. Toutefois, les filles restent majoritaires dans ces spécialités (56 % des effectifs) alors qu'elles sont toujours minoritaires dans les spécialités de la production (14 %).

Les principales entreprises formatrices relèvent toujours du commerce et de la réparation d'automobiles et de motos, de la construction, de l'industrie manufacturière et de l'hébergement et de restauration.

L'apprentissage reste très peu présent dans plusieurs secteurs d'activité.

■ 137 CFA pilotent 280 sites de formation dans l'académie

La loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel, mise en application en 2019, a entraîné une augmentation du nombre de centres de formation des apprentis (CFA) entre 2018 et 2019 (+ 27 établissements), puis entre 2019 et 2020 (+ 47). L'académie de Bordeaux regroupe désormais 137 CFA, dont 52 sont sous la tutelle pédagogique du Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, 12 sous celle du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et 30 sous celle du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Les établissements sans tutelle (OF-CFA) sont au nombre de 40.

L'académie regroupe toujours 57 % des CFA de Nouvelle-Aquitaine et 56 % des sites de formation. Dans l'académie, 46 % des CFA sont situés en Gironde et un sur cinq dans les Pyrénées-Atlantiques.

L'implantation des sites de formation est assez semblable. Le département de la Gironde regroupe 44 % des sites de formation de l'académie et les Pyrénées-Atlantiques 24 %.

■ 33 039 apprentis, soit une progression de 43 % en un an

Fin 2020, l'académie de Bordeaux compte 33 039 apprentis, soit 58 % des effectifs de Nouvelle-Aquitaine. Parmi ces jeunes, 2 340 sont rattachés à un CFA situé en dehors de la région académique, le plus souvent en Ile-de-France.

Au total, 18 415 apprentis étudient dans des sites de formation implantés en Gironde (soit 56 % de l'ensemble des apprentis de l'académie) et 6 689 en Pyrénées-Atlantiques (20 %). Dans les autres départements, le nombre d'apprentis varie de 2 102 dans les Landes (soit 6 % de l'ensemble) à 2 545 dans le Lot-et-Garonne (8 %) et 3 288 en Dordogne (10 %).

Entre 2019 et 2020, le nombre d'apprentis a augmenté de 43 % dans l'académie de Bordeaux, soit une progression plus marquée qu'en Nouvelle-Aquitaine (+ 33 %). Cette tendance se retrouve dans tous les départements de l'académie. La hausse est particulièrement forte en Gironde (+ 60,5 %) et dans les Pyrénées-Atlantiques (+ 40,1 %).

Nombre de CFA, de sites de formation et effectifs par département d'implantation en 2020

	Dordogne	Gironde	Landes	Lot-et-Garonne	Pyrénées-Atlantiques	Académie	Nouvelle-Aquitaine
CFA	20	63	12	14	28	137	241
Sites de formation	35	122	29	26	68	280	502
Effectifs*	3 288	18 415	2 102	2 545	6 689	33 039	56 947
Evolution 2019-2020 (%)	14,0	60,5	12,7	20,8	40,1	43,0	33,0

Source : SIFA aux 31 décembre 2019 et 2020

* par département d'implantation du site de formation. Une partie de ces apprentis est rattachée à des établissements situés en dehors de l'académie : 20 apprentis sont dans ce cas en Dordogne, 2 594 en Gironde, 25 dans les Landes, 2 dans le Lot-et-Garonne et 131 dans les Pyrénées-Atlantiques.

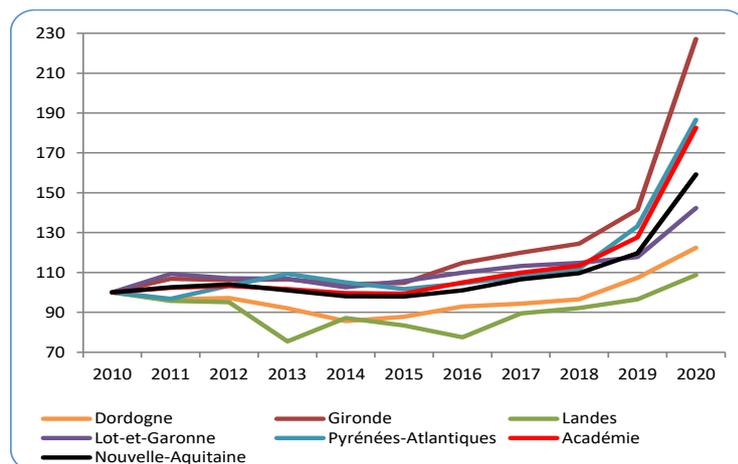
■ Une progression de 83 % du nombre d'apprentis entre 2010 et 2020

Sur dix ans, la progression du nombre d'apprentis a également été plus marquée dans l'académie (+ 83 % entre 2010 et 2020) qu'en Nouvelle-Aquitaine (+ 59 %).

L'augmentation a été particulièrement forte dans les Pyrénées-Atlantiques (+ 87 %) et en Gironde, où le nombre d'apprentis a plus que doublé en dix ans. Dans le Lot-et-Garonne, la réforme de l'apprentissage a induit également une progression marquée des effectifs sur l'ensemble de la période (+ 42 %).

L'évolution a été moins marquée en Dordogne (+ 22 %) et dans les Landes (+ 9 %).

Evolution du nombre d'apprentis par département du site de formation (Base 100 en 2010)



Source : SIFA au 31 décembre 2010 à 2020

■ Deux fois plus d'apprentis dans le supérieur en 2020

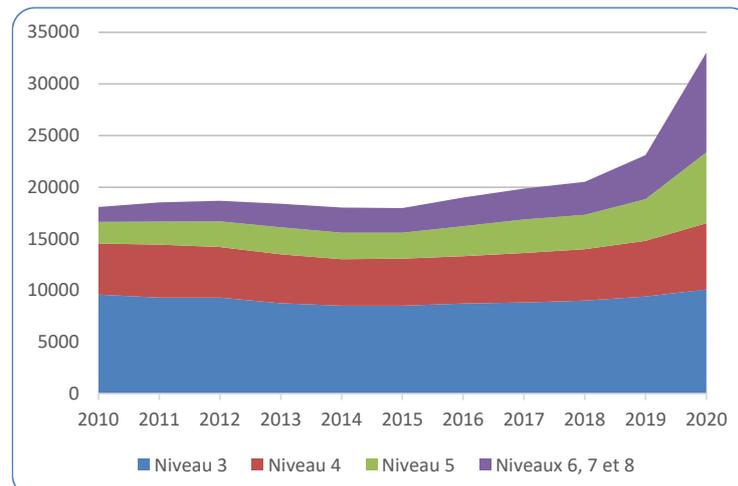
En 2020, 31 % des apprentis suivent une formation de niveau 3, le plus souvent pour préparer un CAP. Cette proportion, inférieure à la moyenne de Nouvelle-Aquitaine (34 %), reste supérieure à celle observée en France (29 %).

Le nombre de jeunes en formation de niveau 4 s'élève à plus de 6 400, soit un apprenti sur cinq. Cet effectif a progressé de 19 % entre 2019 et 2020, soit une hausse plus soutenue qu'en Nouvelle-Aquitaine (+ 16 %) et qu'en France (+ 11 %). A ce niveau, la progression est particulièrement marquée pour les brevets professionnels (+ 36 % contre + 12 % pour les baccalauréats professionnels).

Les effectifs du niveau 5 ont fortement progressé (+ 70 % en un an) et représentent désormais 21 % de l'ensemble des apprentis. Le nombre de jeunes en BTS a progressé de 63 % entre 2019 et 2020 et pour les autres diplômes de ce niveau, les effectifs ont presque doublé.

Enfin, plus de 9 600 apprentis préparent une formation de niveau 6, 7 ou 8 en 2020, soit 2,3 fois plus qu'en 2019. Ils représentent désormais 29 % de l'ensemble des apprentis. Le développement de l'apprentissage dans le supérieur s'est accentué, avec un doublement des effectifs entre 2019 et 2020.

Evolution du nombre d'apprentis selon le niveau entre 2010 et 2020



Source : Source : SIFA au 31 décembre 2010 à 2020

Evolution du nombre d'apprentis par niveau et diplôme

	2019	2020	Evolution (en %)
CAP	8 552	8 772	2,6
Autres diplômes de niveau 3	847	1 321	56,0
Total Niveau 3	9 399	10 093	7,4
BP	1 970	2 677	35,9
Bac professionnel	2 572	2 876	11,8
Autres diplômes de niveau 4	859	871	1,4
Total Niveau 4	5 401	6 424	18,9
BTS	3 224	5 247	62,7
Autres diplômes de niveau 5	809	1 607	98,6
Total Niveau 5	4 033	6 854	69,9
Master	707	766	8,3
Licence	897	1 366	52,3
Diplôme d'ingénieur	923	980	6,2
Autres diplômes de niveaux 6, 7 et 8	1 745	6 556	275,7
Total Niveaux 6, 7 et 8	4 272	9 668	126,3
Total apprentis	23 105	33 039	43,0

Source : SIFA aux 31 décembre 2019 et 2020

■ Les formations du supérieur concernent désormais un apprenti sur deux

L'apprentissage a connu différentes phases d'évolution ces dix dernières années. Dans les formations du secondaire, les effectifs ont diminué entre 2010 et 2015, puis ont progressé à partir de 2016. Dans le supérieur, les effectifs d'apprentis ont augmenté en début de période puis se sont stabilisés ou ont diminué jusqu'en 2015, avant de croître à nouveau à partir de 2016.

Après une hausse de 13 % entre 2018 et 2019, le nombre total d'apprentis progresse de 43 % entre 2019 et 2020, croissance la plus importante depuis ces dernières années. Cette dynamique est surtout tirée par les effectifs des jeunes préparant un diplôme du supérieur qui représentent désormais un apprenti sur deux (contre 36 % en 2019).

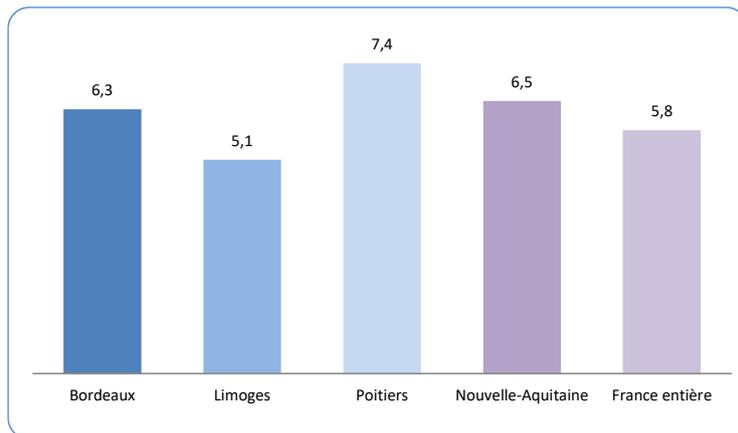
Dans l'académie, 6,3 % des jeunes de 16-29 ans sont en apprentissage

En 2020, les jeunes en apprentissage représentent 6,3 % des jeunes de 16-29 ans domiciliés dans l'académie. Cette proportion est proche de la moyenne régionale (6,5 % en Nouvelle-Aquitaine) mais supérieure à la moyenne française (5,8 % en France). Le poids de l'apprentissage est particulièrement élevé dans l'académie de Poitiers (7,4 %).

Le poids de l'apprentissage dans la population de 16-29 ans varie selon les académies et les régions. Il est lié au contexte économique local (nombre d'entreprises accueillant des jeunes...) et au dynamisme de la formation professionnelle.

L'académie de Bordeaux se situe désormais au 7^{ème} rang national (sur les 25 académies de métropole). L'académie de Poitiers se situe au 2^{ème} rang, juste derrière l'académie de Paris, et celle de Limoges au 19^{ème} rang. Parmi les 13 régions académiques de métropole, la Nouvelle-Aquitaine se situe au 3^{ème} rang national.

Proportion des 16-29 ans en apprentissage en 2020 (en %)



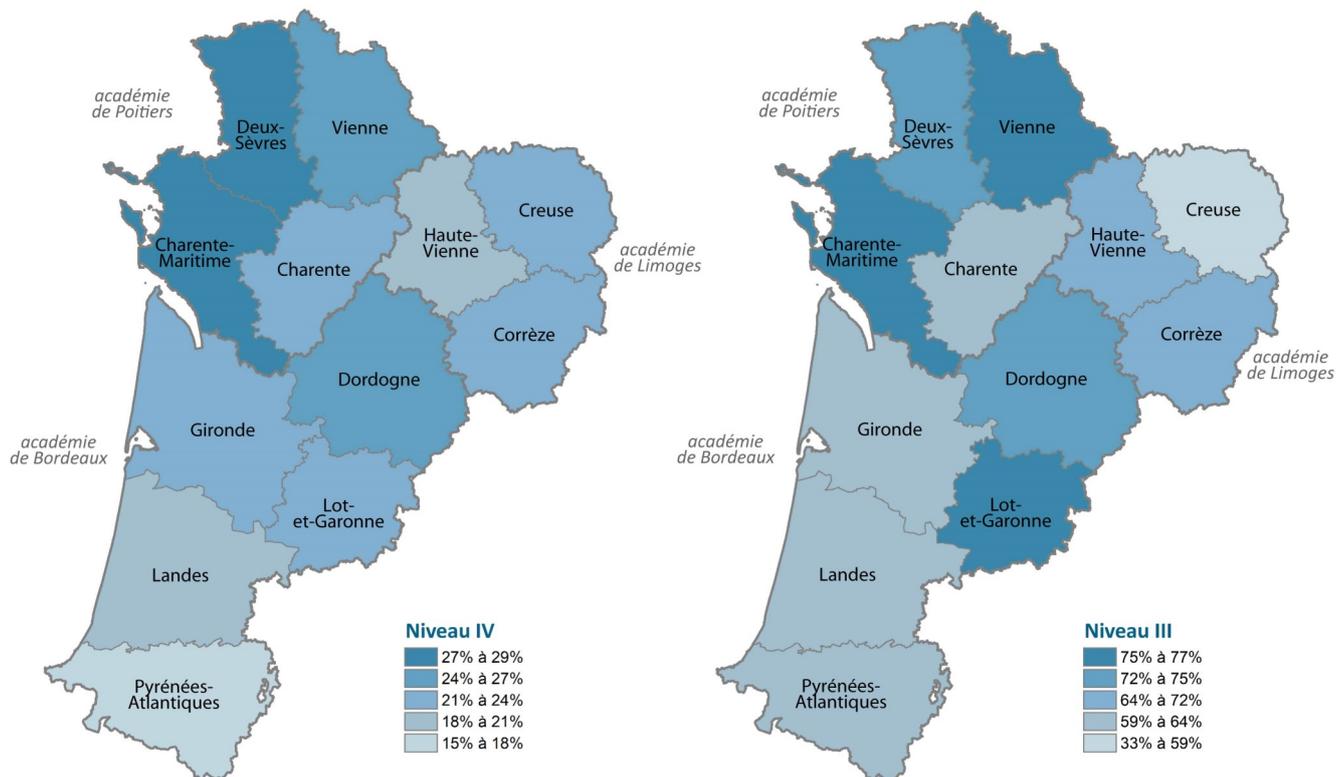
Sources : SIFA au 31 décembre 2020, Insee (bilan démographique, mars 2021)

L'apprentissage représente 36 % des effectifs du second cycle professionnel

Dans l'académie de Bordeaux, l'apprentissage représente 65 % des effectifs du second cycle professionnel au niveau 3 et 21 % au niveau 4. A ces niveaux, le poids de l'apprentissage dans le second cycle professionnel est plus élevé qu'en France (respectivement 60 % et 19 %) mais un peu moins qu'en Nouvelle-Aquitaine (67 % et 22 %).

Dans la région, c'est en Charente-Maritime, Deux-Sèvres et Dordogne que le poids de l'apprentissage dans le second cycle professionnel est le plus élevé.

Poids de l'apprentissage dans le second cycle professionnel en 2020 (en %)



Sources : SIFA au 31 décembre 2020, Système scolaire (SYSCA), MEN-DEPP

■ Une augmentation de 56 % des entrées en apprentissage entre 2019 et 2020

Au 31 décembre 2020, on dénombre 21 916 nouveaux apprentis dans l'académie de Bordeaux, soit une augmentation de 55,8 % par rapport à décembre 2019. Cette progression, plus marquée qu'au niveau national (+ 40,3 %), est nettement plus forte que dans les académies de Poitiers (+ 25,6 %) et Limoges (+ 12,5 %). Au sein de l'académie de Bordeaux, l'augmentation du nombre d'entrées en apprentissage a été particulièrement forte en Gironde (+ 76,6 %) et dans les Pyrénées-Atlantiques (+ 53,4 %).

Cette évolution provient d'une très forte hausse des entrées dans les formations d'enseignement supérieur (+ 122,1 %) et d'une augmentation de 13 % des entrées dans les formations d'enseignement secondaire.

Dans l'enseignement supérieur, les hausses les plus importantes concernent le niveau 6 (+ 146 %) et les niveaux 7 et 8 (+ 159 %).

■ Près de 39 % des entrants en apprentissage viennent du second cycle et 31 % du supérieur

Les entrants en apprentissage sont issus principalement du second cycle (38,7 %) et du supérieur (30,6 %). Les entrées en apprentissage après le second cycle professionnel se font essentiellement après la préparation d'un CAP ou d'un baccalauréat professionnel (près de 11 % chacun).

Parmi les entrants dans une formation du secondaire, 42,6 % viennent de second cycle professionnel, le plus souvent de CAP (24,4 %) ou de baccalauréat professionnel (12,1 %) et 22,8 % de premier cycle du second degré, principalement de troisième.

Par ailleurs, 11,2 % des entrants dans une formation du

Evolution des entrées en apprentissage entre 2019 et 2020

	2020	2019	Evolution (en %)
Dordogne	1980	1631	21,4
Gironde	12 807	7 253	76,6
Landes	1268	1 118	13,4
Lot-et-Garonne	1 491	1 216	22,6
Pyrénées-Atlantiques	4 370	2 848	53,4
Académie de Bordeaux	21 916	14 066	55,8
Académie de Limoges	3 120	2 774	12,5
Académie de Poitiers	11 674	9 297	25,6
Nouvelle-Aquitaine	36 710	26 137	40,5
France métropolitaine + DROM	406 892	289 925	40,3

Source : SIFA au 31 décembre 2019 et 2020

secondaire s'inscrivent en apprentissage après un contrat de professionnalisation, une période de stage, de formation continue, d'emploi ou de chômage.

Certains se dirigent vers une formation du secondaire en apprentissage après avoir suivi une formation de l'enseignement supérieur (4,2 %).

Enfin, les entrants dans une formation du supérieur sont originaires d'une formation du second cycle professionnel dans 16,7 % des cas alors qu'ils sont 11,4 % à venir du second cycle général ou technologique.

Situation antérieure des entrants en apprentissage en 2020

	Ensemble des entrants		Entrants dans une formation du secondaire	
	Nombre	%	Nombre	%
Premier cycle second degré	2 209	10,1	2 206	22,8
dont troisième	2 067	9,4	2 064	21,4
Second cycle GT	2 334	10,6	941	9,7
Second cycle pro	6 156	28,1	4 114	42,6
dont CAP	2 406	11,0	2 362	24,4
dont bac professionnel	2 326	10,6	1 167	12,1
Études supérieures	6 696	30,6	404	4,2
dont BTS	2 084	9,5	163	1,7
Contrat professionnel, formation continue, stage, emploi ou sans-emploi	2 240	10,2	1 082	11,2
Autre situation et inconnue	2 281	10,4	916	9,5
Total	21 916	100,0	9 663	100,0

Source : SIFA au 31 décembre 2020

Les **entrants** en apprentissage sont les apprentis inscrits dans une première année d'apprentissage, pour la totalité d'un cursus en apprentissage ou seulement une partie. Ces apprentis peuvent provenir de la voie scolaire, d'une autre formation en apprentissage (succession de deux formations en apprentissage) ou d'une autre situation (emploi, sans emploi, stage, etc.). Ainsi, par exemple, les apprentis entrants directement en deuxième ou troisième année de formation d'un baccalauréat professionnel du fait d'une dérogation liée à leur niveau de compétence sont comptabilisés comme des entrants en apprentissage.

■ Une augmentation de 33 % des apprentis en EPLE

Fin 2020, près de 2 650 apprentis suivent une formation en établissement public local d'enseignement (EPLÉ), soit 8,0 % des apprentis.

Parmi les apprentis en EPLÉ, 1 129 suivent une formation de niveau 5 (43 %), 751 une formation de niveau 4 (28 %) et 655 de niveau 3 (25 %). Les apprentis suivant une formation de niveau 6,7 ou 8 restent peu nombreux en EPLÉ (114), malgré une forte progression de leurs effectifs entre 2019 et 2020.

La part de l'apprentissage en EPLÉ est plus élevée pour les BTS (21,1 %) et les baccalauréats professionnels (18,5 %) que pour les brevets professionnels (7,0 %) et les CAP (7,1 %).

Aux niveaux 4 et 5, la part des apprentis en EPLÉ est moins élevée dans l'académie qu'en Nouvelle-Aquitaine (respectivement 12,7 % et 17,8 %).

Entre 2019 et 2020, le nombre d'apprentis en EPLÉ a augmenté de 32,9 % dans l'académie (contre + 19,7 % en Nouvelle-Aquitaine). Cette hausse a été particulièrement marquée au niveau 5, notamment pour les BTS (+ 53,3 %, contre + 26,9 dans la région académique).

Au niveau 4, le nombre d'apprentis en EPLÉ a progressé de 35,1 % pour les baccalauréats professionnels et de 18,4 % pour les brevets professionnels. Là encore, ces évolutions ont été plus marquées qu'en Nouvelle-Aquitaine.

Effectifs d'apprentis en EPLÉ par niveau de formation en 2020

	Apprentis en EPLÉ	Ensemble des apprentis	Part en EPLÉ (%)	Evolution EPLÉ 2020/2019 (%)
Niveau 3	655	10 093	6,5	3,5
dont CAP	621	8 772	7,1	1,6
Niveau 4	751	6 424	11,7	29,0
dont brevet professionnel	187	2 677	7,0	18,4
dont bac professionnel	531	2 876	18,5	35,1
Niveau 5	1 129	6 854	16,5	54,4
dont BTS	1 107	5 247	21,1	53,3
Niveaux 6, 7 et 8	114	9 668	1,2	142,6
Total	2 649	33 039	8,0	32,9

Source : SIFA aux 31 décembre 2019 et 2020

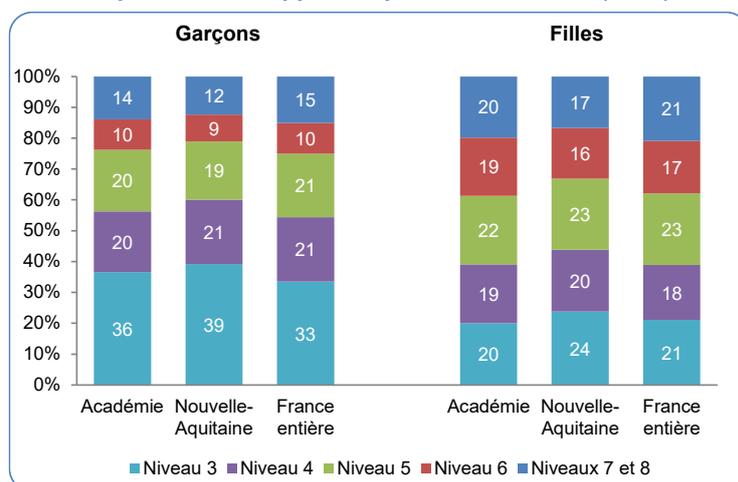
La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel a réformé l'apprentissage pour le développer à tous les niveaux de qualification.

Dans les EPLÉ, la **mixité du parcours** de l'élève a pour objectif de permettre le changement de statut d'un apprenant (scolaire, apprenti, stagiaire de la formation professionnelle continue) au cours d'un même cycle de formation afin de lui assurer une continuité de son parcours de formation. Elle offre la possibilité, par exemple, à un élève ou étudiant sous statut scolaire pour une période de sa formation, de la poursuivre en alternance (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation). Elle permet, à l'inverse, de penser le retour vers le statut scolaire après une rupture de contrat.

■ La part des apprentis préparant un diplôme de l'enseignement supérieur est plus élevée chez les filles

Dans l'académie, comme en Nouvelle-Aquitaine et au niveau national, le niveau de formation des apprentis diffère selon le sexe. La part des apprentis suivant une formation de niveau secondaire reste plus élevée chez les garçons que chez les filles. L'écart est particulièrement marqué au niveau 3 qui représente 36 % des apprentis chez les garçons et 20 % chez les filles. A l'inverse, comme en 2019, la part des apprentis de niveau supérieur est plus forte chez les filles : 22 % préparent un diplôme de niveau 5, 19 % un diplôme de niveau 6 et 20 % un diplôme de niveau 7 ou 8 (contre respectivement 20 %, 10 % et 14 % pour les garçons).

Répartition des apprentis par sexe et niveau (en %)



Source : SIFA au 31 décembre 2020

■ Dans les formations de niveaux 3 et 4 liées aux services, les deux tiers des apprentis sont des filles

En 2020, les filles représentent 36 % des apprentis. Leur part est plus élevée dans les spécialités de formation liées aux services (56 % contre 14 % dans les spécialités de la production). En un an, la part des filles a progressé de 1 point dans les spécialités de la production mais a diminué de 4 points dans celles liées aux services.

Dans ces spécialités, la part des filles atteint 65 % aux niveaux 3 et 4. Aux niveaux supérieurs, les effectifs sont plus équilibrés entre les filles et les garçons.

Dans les spécialités de la production, la part des filles progresse avec le niveau d'études, passant de 11 % au niveau 3 à 14 % au niveau 5 et 27 % aux niveaux 7 et 8.

En un an, la part des filles n'a pas évolué dans les formations de niveau 3. A tous les autres niveaux, elle a progressé dans les formations de la production mais a diminué dans celles liées aux services.

■ Plus de la moitié des apprentis suivent une formation dans le domaine des services

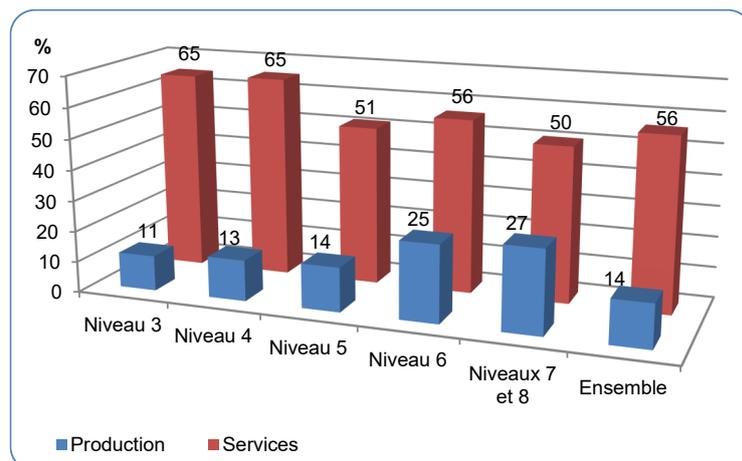
Dans l'académie, le poids des spécialités de formations liées aux services a progressé entre 2019 et 2020, passant de 40 % à 52 %, au détriment des spécialités de la production qui regroupent désormais 47 % des apprentis. Le poids des spécialités des services est plus élevé qu'en Nouvelle-Aquitaine (49 %). C'est l'inverse pour les formations aux métiers de la production (51 % en Nouvelle-Aquitaine).

Dans le domaine de la production, les spécialités les plus représentées restent celles des transformations, de la mécanique-électricité-électronique et du génie civil-construction-bois.

Dans le domaine des services, les deux principales spécialités de formation sont, comme en 2019, les échanges-gestion ainsi que les services aux personnes.

La part des filles varie fortement selon les spécialités de formation.

Part des filles par niveau de formation dans les spécialités de la production et des services (%)



Source : SIFA au 31 décembre 2020

Dans le domaine de la production, les spécialités les plus féminisées sont celles des matériaux souples (60 %).

Avec respectivement 88 % et 75 % de filles en 2020, les spécialités plurivalentes des services et celles des services aux personnes sont les spécialités les plus féminisées du domaine des services. Enfin, les spécialités des échanges et de la gestion regroupent une majorité de filles (52 %).

Les filles restent très peu représentées en mécanique, électricité, électronique (5 %) ainsi qu'en génie civil, construction, bois (environ 6 %).

Pour une même spécialité de formation, la part des filles peut varier selon le niveau de la formation. C'est notamment le cas pour les spécialités des services aux personnes, la part des filles passant de 81 % au niveau 6 à 79 % aux niveaux 5 et 3, 71 % au niveau 4 et 52 % aux niveaux 7 et 8. Concernant les spécialités plurivalentes des services, les filles représentent 93 % des effectifs au niveau 4, contre 69 % au niveau 5.

Répartition des apprentis selon la spécialité de formation en 2020

Domaines de spécialités	Effectifs	%	Part des filles (%)	Part des garçons (%)
11 - Mathématiques et sciences	102	0,3	59,8	40,2
12 - Sciences humaines et droit	105	0,3	78,1	21,9
13 - Lettres et arts	21	0,1	76,2	23,8
SPECIALITES DISCIPLINAIRES	228	0,7	69,7	30,3
30 - Spéc. plurivalentes des services	76	0,2	88,2	11,8
31 - Echanges et gestion	10 827	32,8	51,5	48,5
32 - Communication et information	2 230	6,8	47,4	52,6
33 - Services aux personnes	3 711	11,2	75,3	24,7
34 - Services à la collectivité	396	1,2	41,4	58,6
SPECIALITES DES SERVICES	17 240	52,2	56,0	44,0
20 - Spéc. pluri-techno. de la production	972	2,9	17,5	82,5
21 - Agriculture, pêche, forêt	2 149	6,5	24,4	75,6
22 - Transformations	4 490	13,6	22,8	77,2
23 - Génie civil, construction, bois	3 649	11,1	5,9	94,1
24 - Matériaux souples	48	0,1	60,4	39,6
25 - Mécanique, électricité, électronique	4 263	12,9	5,4	94,6
SPECIALITES DE LA PRODUCTION	15 571	47,1	14,1	85,9
Ensemble	33 039	100,0	36,3	63,7

Source : SIFA au 31 décembre 2020

■ Les entreprises formatrices relèvent principalement de trois grands secteurs d'activité

Fin 2020, plus de la moitié des apprentis ont signé leur contrat avec une entreprise relevant de trois secteurs d'activité : le commerce et la réparation d'automobiles et de motocycles qui regroupe 24 % des apprentis, la construction (17 %) ainsi que l'industrie manufacturière (14 %).

Viennent ensuite le secteur de l'hébergement et de la restauration et le secteur des autres activités de services qui rassemblent chacun 6 % des apprentis. Les entreprises des activités de services administratifs et de soutien rassemblent 5 % des effectifs et celles de la filière agriculture, sylviculture et pêche 4 %.

Certains secteurs d'activités recourent très peu à l'apprentissage (production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution, industries extractives...).

Pour en savoir plus :

<https://www.ac-bordeaux.fr/apprentissage-121969>

<https://www.education.gouv.fr/etudes-et-statistiques>
« L'apprentissage au 31 décembre 2020 » - Note d'information n°21.30 – juillet 2021

Répartition des apprentis selon l'activité des entreprises

	Effectifs	%
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	5 879	23,8
Construction	4 098	16,6
Industrie manufacturière	3 492	14,2
Hébergement et restauration	1 437	5,8
Autres activités de services	1 396	5,7
Activités de services administratifs et de soutien	1 283	5,2
Agriculture, sylviculture et pêche	1 078	4,4
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	1 057	4,3
Santé humaine et action sociale	811	3,3
Information et communication	744	3,0
Activités financières et d'assurance	744	3,0
Administration publique	687	2,8
Transports et entreposage	516	2,1
Arts, spectacles et activités récréatives	499	2,0
Activités immobilières	454	1,9
Enseignement	263	1,1
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	158	0,6
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	55	0,2
Industries extractives	12	0,0
Total	24 663	100,0

Source : SIFA au 31 décembre 2020

Source de données :

Les données présentées sont issues du système d'information des apprentis (SIFA) mis en place au niveau national depuis 2006. Cette base de données individuelles recense de façon exhaustive les apprentis inscrits et présents au 31 décembre de chaque année. Le champ couvert par SIFA est la France métropolitaine et les DOM (y compris Mayotte depuis 2011).

Précisions : La mise en application de la loi du 5 septembre 2018 sur la liberté de choisir son avenir professionnel a entraîné la création d'OF-CFA à partir de 2019. L'enquête SIFA a été réalisée sur le champ des OF-CFA repérés et immatriculés à la date de janvier 2021.

Définitions :

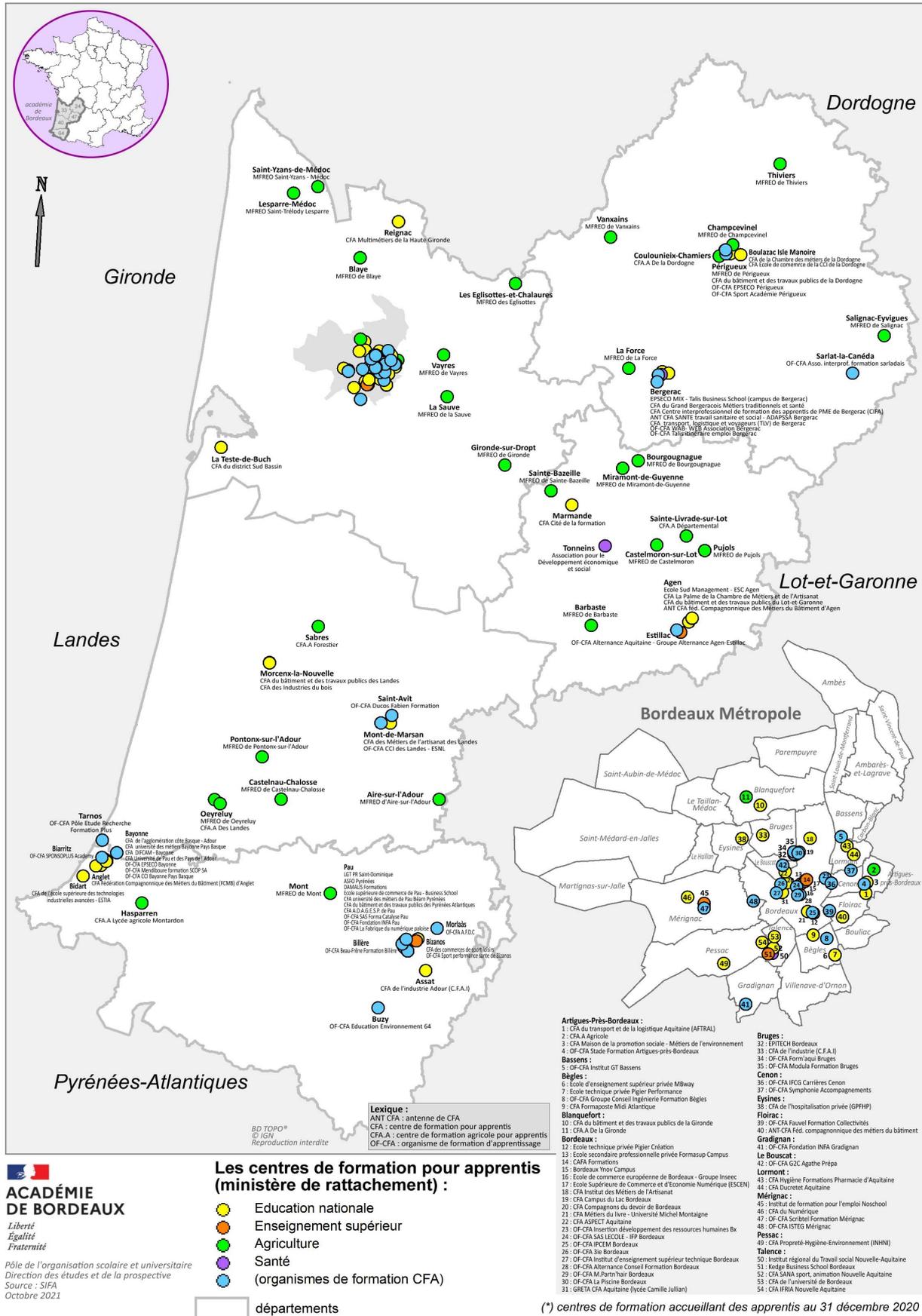
Les **apprentis** sont théoriquement des jeunes âgés de 16 à 29 ans qui préparent un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique (ou une certification) dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, associant une formation en entreprise (sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage) et des enseignements dispensés dans un CFA. Des dérogations sur la limite d'âge sont possibles, en cas d'enchaînement de formations en apprentissage, de reprise d'un commerce et également pour les personnes reconnues en tant que travailleur handicapé.

Nomenclature des niveaux de formation : Introduit par la loi du 5 septembre 2018, le cadre national des certifications professionnelles est la nouvelle nomenclature à laquelle l'ensemble des ministères et organismes certificateurs doivent se référer pour déterminer le niveau de qualification des certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

La nomenclature des diplômes par niveau utilisée dans cette étude est celle du décret n° 2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles.

Nomenclature approuvée le 21 mars 1969 par le groupe permanent de la formation professionnelle et de la promotion sociale	Cadre national des certifications professionnelles	Équivalence / diplômes
Niveau V	Niveau 3	CAP
Niveau IV	Niveau 4	Bac
Niveau III	Niveau 5	Bac +2
Niveau II	Niveau 6	Licence
Niveau I	Niveau 7	Master
	Niveau 8	Doctorat

Les centres de formation pour apprentis (*) dans l'académie de Bordeaux - année scolaire 2020-2021



(*) centres de formation accueillant des apprentis au 31 décembre 2020

Sophie BATISTA